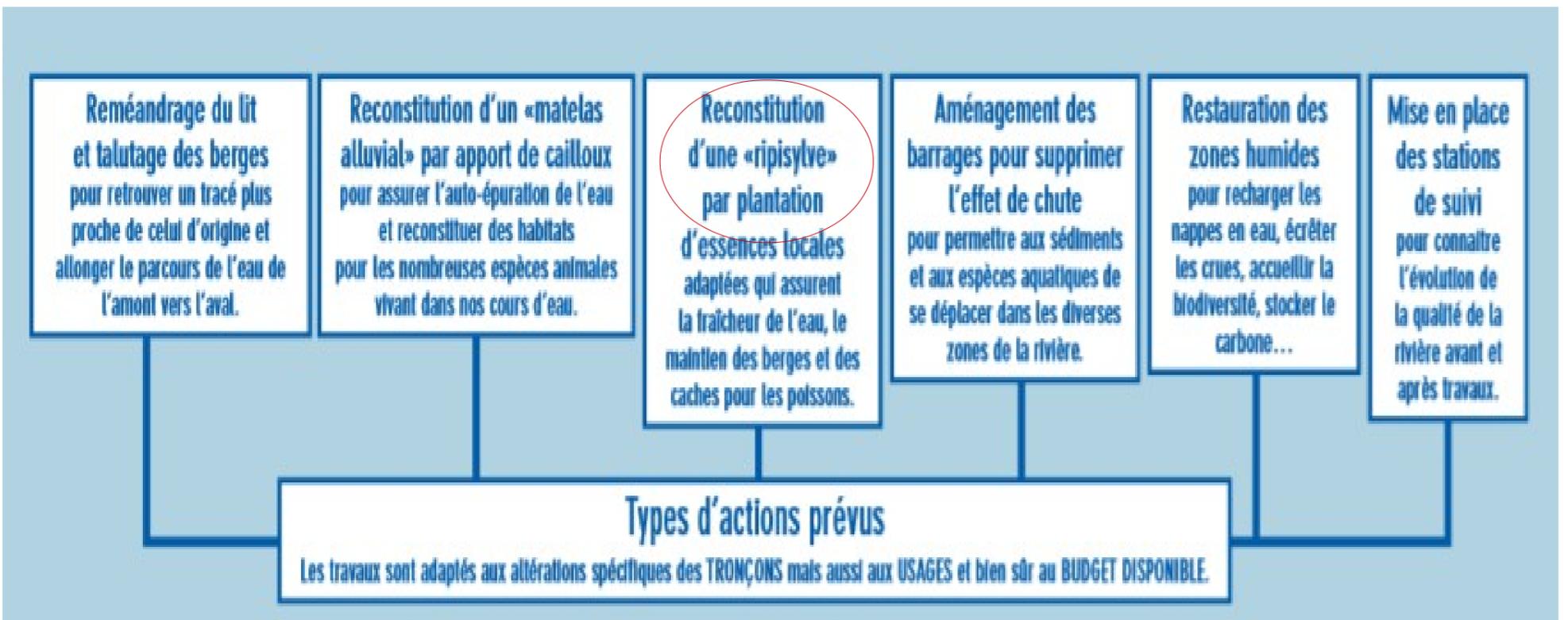


En accord avec la législation européenne (la Directive Cadre européenne sur l'Eau de 2000) et française (la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006), imposant aux Etats membres l'atteinte du «bon état écologique» des masses d'eau (rivières, zones humides, nappes...), le Syndicat de la Manse a mis en place un «contrat territorial» de 2021 à 2026. Ce qui permettra d'avoir des financements pour réaliser des actions ambitieuses et efficaces en termes d'amélioration de la qualité de l'eau.



 Lieu de plantation des arbres

Source : *Bulletin de la Manse* avril 2016



Source : *Bulletin de la Manse*, janvier 2020, p.12. http://www.sainte-maure-de-touraine.fr/userfiles/files/BulletinManse2020_VF%281%29.pdf



Reconstitution de la ripisylve du Rainsserand, affluent de la Manse, le 3 mars 2020. © Collège C. Freinet 2020.

Reporter: Quelle est la qualité de l'eau de la Manse à ce jour ?

Technicien de la Manse :
À ce jour, la qualité de la Manse est médiocre.

Reporter: Quelles espèces d'arbres plantez-vous aujourd'hui ?

Technicien de la Manse :
Aujourd'hui nous plantons des chênes pédonculés, un noisetier, un noyer ainsi que deux érables champêtres.

Reporter: Pourquoi avoir choisi de les planter à cet endroit de la Manse ?

Technicien de la Manse :
Il s'agit d'un lieu appartenant au département. Donc nous n'avons pas besoin d'autorisation ni de négociation.

Reporter
Combien reste-t-il de ripisylve à reconstituer pour la Manse ?

Technicien de la Manse :
À ce jour, sur 100 kilomètres de cours d'eau, 7kilomètres sont dépourvus de ripisylve.